



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/324  
S/1995/653  
4 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Points 28 et 114 c) de l'ordre  
du jour provisoire\*  
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE  
L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES  
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS  
DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS  
SPÉCIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquantième année

Lettre datée du 4 août 1995, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Turquie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration datée du 3 août 1995, adoptée lors de la Conférence sur les droits de l'homme et les questions humanitaires en Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) le 2 août 1995.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 28 et 114 c) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Inal BATU

\* A/50/150.

ANNEXE

Déclaration d'Istanbul sur les droits de l'homme et les  
questions humanitaires en Bosnie-Herzégovine, publiée  
le 3 août 1995

1. Le Ministère d'État turc aux droits de l'homme a accueilli à Istanbul, le 2 août 1995, une conférence à laquelle ont participé les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Union européenne, ainsi que les observateurs de la Fédération de Russie et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin d'examiner la tragédie humaine qui se poursuit en Bosnie-Herzégovine et de trouver les moyens propres à acheminer une aide à ce pays ravagé par la guerre et à remédier à la situation qui y prévaut.
2. Les participants à la Conférence ont fait part de leur profonde préoccupation devant les violentes attaques lancées récemment par les Serbes de Bosnie contre des zones déclarées zones de sécurité par les Nations Unies, en ce qui concerne plus particulièrement le massacre de civils et la poursuite de la politique de nettoyage ethnique et des atrocités commises contre la population civile.
3. Un appel urgent a été lancé à la communauté internationale afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour assurer l'acheminement rapide de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin et maintenir toutes les voies d'accès ouvertes. À cette fin, on a insisté plus particulièrement sur la nécessité pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) d'assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.
4. Les participants sont convenus de la nécessité de lancer des projets de reconstruction et de relèvement de la Bosnie. Ils ont exhorté la communauté internationale à se montrer généreuse en matière d'assistance.
5. Les participants à la Conférence ont exprimé leur vive préoccupation devant les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Un appel a été lancé à tous les pays afin qu'ils contribuent plus rapidement et efficacement à l'action du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie, institué dans le but de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide.

-----